

avec attestation fédérale

p.ex.

**Aide-constructrice métallique AFP**  
**Aide-constructeur métallique AFP**

**Durée de la formation**

2 ans

**Formation**

entreprise formatrice 4 jours par semaine  
 école professionnelle 1 jour par semaine  
 cours interentreprises (CIE) 24 jours répartis sur deux ans

**Salaires recommandés**

500 francs (1<sup>e</sup> année d'apprentissage)  
 600 francs (2<sup>e</sup> année d'apprentissage)  
 recommandations des cantons BS/BL

**Vacances**

5 semaines

**Conditions posées aux entreprises formatrices**

place de travail avec encadrement

**Exigences posées aux formatrices/formateurs en entreprise**

CFC (ou titre correspondant) et au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation spécifique choisi  
 contact aisé avec les jeunes  
 fréquentation du cours de formation pour formateurs/trices (40 leçons) ou présentation d'une certification équivalente

**Soutien**

En cas de difficultés, tant les apprentis que les formateurs/trices peuvent bénéficier d'un encadrement individuel (EI).

Les compétences professionnelles, le tableau des leçons et les modalités de la procédure de qualification figurent dans le plan de formation qui accompagne l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

La version électronique du plan de formation peut être téléchargée sur le site de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie [www.bbt.admin.ch](http://www.bbt.admin.ch). La version imprimée se commande à l'adresse suivante: Union suisse du métal USM, Seestrasse 105, case postale, 8027 Zurich, tél. 044 285 77 77, [info@smu.ch](mailto:info@smu.ch)

**Temps consacré à l'encadrement des apprentis**

Il est plus important au début de la formation (env. ½ jour par semaine pour les formateurs/trices) que par la suite. Il diminue en règle générale déjà après trois mois.

**Examen**

Si l'examen théorique et pratique organisé à la fin de la formation est réussi, la personne formée reçoit une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

**Formation continue**

Les titulaires de l'attestation ont la possibilité de poursuivre leur formation et d'entreprendre un apprentissage dans l'une des professions du même domaine (traitement des métaux ou mécanique) et de se préparer à l'obtention du certificat fédéral de capacité.

**Renseignements**

Les entreprises intéressées à former sont invitées à prendre contact avec l'office ou le service de la formation professionnelle de leur canton: [www.ofp.formationprof.ch](http://www.ofp.formationprof.ch)

**Travaux qui doivent être appris et exercés dans l'entreprise****Contenus de la formation****Aide-constructrice métallique AFP / Aide-constructeur métallique AFP****Généralités**

- connaître les activités et les responsabilités de l'entreprise
- aménager et entretenir le poste de travail de manière appropriée
- se comporter correctement au sein de l'équipe et avec la clientèle

**Connaissances de base  
en matière de plans**

- esquisser à main levée des dessins et détails de parties de construction
- tirer des informations fondamentales des plans

**Construction et fabrication**

- connaître le déroulement et l'application de composants en construction métallique
- manier, mettre en pratique et entretenir avec assurance les outils, appareils, machines et installations
- utiliser différents produits conformément aux règles
- effectuer des calculs de base
- utiliser correctement les machines, les outils et les équipements de l'entreprise

**Montage**

- préparer des travaux de montage simples
- maîtriser les techniques de montage simples
- utiliser à bon escient les outils et les machines

**Sécurité au travail**

- connaître les causes d'accidents au travail et les éviter
- décrire différents produits dangereux et toxiques
- connaître les principes et exécuter correctement les mesures de premiers secours

Feuilles d'information au sujet des formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale  
[www.fpi2.formationprof.ch](http://www.fpi2.formationprof.ch)  
Edition janvier 2010

La reproduction intégrale ou partielle à des fins non lucratives est autorisée, y compris le stockage et l'utilisation sur des supports de données optiques et électroniques, moyennant l'indication de la source.

**Conception et réalisation**

© CSFO | Domaine médias formation professionnelle, en collaboration avec le Service orientation professionnelle, formation professionnelle et continue du Département de l'éducation de Bâle-Ville

**Editeur**

CSFO | Domaine médias formation professionnelle | Maison des cantons | Speichergasse 6 | CP 583 3000 Berne 7 | téléphone 031 320 29 00 | fax 031 320 29 01 | [formationprof@csfo.ch](mailto:formationprof@csfo.ch)